

Commission Locale de l'Eau du bassin-versant de la Sarthe aval Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

La **Commission Locale de l'Eau (CLE)** du bassin-versant de la Sarthe aval s'est réunie le 11 janvier 2021 pour réinstaller ses membres, suite aux élections municipales de 2020.

Le nouveau Président de la CLE est **M. Antoine d'Amécourt** (2ème en partant de la gauche sur la photo), représentant la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe. Il est accompagné de 3 Vice-présidents (de gauche à droite sur la photo) :

- M. Marc-Antoine DRIANCOURT, communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (49);
- Mme Adélaïde DEJARDIN, communauté de communes des Coëvrons (53);
- M. Daniel CHEVALIER, conseil départemental de la Sarthe (72).

Cette instance de concertation est un véritable « **parlement de l'eau** ». Elle est composée de 55 membres, dont 28 élus, 15 représentants divers usagers et 12 représentants de l'Etat.

Son rôle est de planifier l'aménagement du territoire vis-à-vis de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, tout en articulant cela avec les besoins en eau des usages présents sur le territoire.

Le bassin-versant de la Sarthe aval s'étend du Mans (confluence de la Sarthe amont avec l'Huisne) à Angers (confluence avec la Mayenne pour former la Maine), en incluant l'ensemble des affluents. Il couvre 179 communes dont 113 en Sarthe, 48 en Mayenne, et 18 en Maine et Loire (cf. carte jointe).

Cette planification passe par un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**, porté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe. Ce SAGE Sarthe aval a été approuvé le 10 juillet 2020. L'année 2021 marque donc le lancement de la mise en œuvre de ce schéma.

Des contrats sont en cours d'élaboration avec les financeurs (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région Pays de la Loire, Conseils départementaux). Ils permettront de mettre en œuvre de nombreuses actions visant la préservation de la ressource en eau. Ils seront élaborés pour une période de 3 ans (2021-2023) avec une cinquantaine de maîtres d'ouvrages du territoire : collectivités, associations, syndicats, organismes agricoles...

A titre d'exemple, sont prévus des travaux de renaturation des cours d'eau de l'Erve, la Vègre et le Roule-Crottes, de restauration des zones humides notamment à Oizé et Mulsanne, des inventaires du bocage sur la communauté de communes des Coëvrons... Des actions d'accompagnement agricole sont également envisagées pour l'installation de maraîchers en bio à Téloché, Fercé et Ecommoy, ou auprès des fermiers des poulets de Loué.

Plus d'informations sur le site internet du Syndicat : https://www.bassin-sarthe.org/la-commission-locale-de-leau/



SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

1 Place Saint Léonard 72130 Saint-Léonard-des-Bois contact@bassin-sarthe.org - 02 33 82 22 72